

# Lè dou garabits

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **29 (1891)**

Heft 15

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-192288>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

rerait d'autres sentiments que ceux qui se rattachent aux glorieux souvenirs qu'elle rappelle ; d'autre impression que celle qu'on éprouve en face d'une œuvre d'art aussi admirable, et que nous pouvons déjà nous représenter d'après ce que nous en dit, avec tant de chaleur, M. le peintre Eugène Burnand : *On ne peut détacher les yeux de la tête de Tell, et plus on la contemple, plus on a le sentiment qu'on se trouve en présence de quelque chose de beau !*

Après la statue, disent des gens qui se croient bien informés, une autre surprise bien plus grande encore nous serait réservée : le don d'un million à la commune de Lausanne, par un généreux anonyme !

Ce qu'il y a de vrai ou de faux dans ce bruit, nous l'ignorons absolument ; mais, si telle chose devait nous arriver, nous supplions l'autorité compétente de prendre ses précautions en donnant à un avis ainsi conçu la plus grande publicité :

« La municipalité de Lausanne prie le généreux anonyme, qui vient de lui faire annoncer le don d'un million en faveur de la commune, de bien vouloir lui adresser, dans le plus bref délai, les pièces suivantes :

- 1° Son acte d'origine ;
- 2° Son acte de naissance ;
- 3° Un acte de bonnes mœurs délivré par le président de la commune où il est domicilié ;
- 4° Les papiers relatifs à la provenance de sa fortune, de celle de son père, et, si possible, de celle de son grand-père ;
- 5° La déclaration solennelle que les uns et les autres n'ont jamais joué aux petits chevaux.

» A défaut de ces renseignements, la commune de Lausanne aura le regret de refuser le don qui lui est offert. »

Avec de telles précautions, nous serions au moins parfaitement tranquilles.

L. M.

### Consécration de l'église catholique de Lausanne.

La nomination de M. Déruaz à la haute dignité d'évêque du diocèse de Lausanne et Genève a fait beaucoup parler, depuis quelques semaines, de la paroisse à laquelle cet honorable prêtre a consacré une grande partie de sa carrière.

Nous croyons donc intéresser nos lecteurs en leur donnant le récit de l'inauguration de l'église catholique, il y a 57 ans bientôt. C'est, du reste, une cérémonie religieuse intéressante et très peu connue de nos populations protestantes.

Ce fut sous l'épiscopat de Mgr Pierre-Tobie Yenni, évêque de Lausanne et Genève, que fut édiflée et consacrée l'église actuelle. Cette consécration eut lieu le dernier dimanche de mai de l'année 1834.

La paroisse catholique était alors administrée par son conseil, composé de MM. de Malsabrier, Combette, Blanc, Depierre, Nègre et Croisat, sous la présidence du curé, M. le doyen Reidhaar, du canton de Zoug.

Elle avait pour sacristain M. Desgrandi, maître gypcier, et pour huissier, le père Monnet, vitrier.

L'école des garçons tenue par M. Lamadelaine, et celle des filles par Mme Marin Huit.

Mgr Yenni, sacré évêque en 1815 et mort en 1859, fut enterré dans le chœur de l'église de Notre-Dame, à Fribourg. Chose curieuse à remarquer, des faits exactement semblables à ceux qui ont précédé la nomination de Mgr Déruaz à l'épiscopat, se produisirent à l'occasion de celle de Mgr Yenni. On avait aussi affaire à diverses compétitions, patronnées par divers partis, qui cherchaient, chacun de son côté, à faire prévaloir le candidat de son choix. Le pape, fatigué de ces intrigues, fit alors rechercher s'il n'existait pas un prêtre du canton de Fribourg ayant fait ses études à Rome. On découvrit alors un modeste curé de village (près de Châtel-St-Denis), qui répondait au désir exprimé, et sur la personne duquel on avait les meilleurs renseignements. M. Yenni fut nommé.

La veille de la consécration de l'église catholique, ce prélat arriva de Fribourg dans sa voiture, et descendit à la cure, accompagné de M. l'abbé Gottofrey, vicaire général, et de M. Ch. Fontannaz, chancelier de l'évêché.

Le dimanche matin, et selon le cérémonial prescrit, l'évêque officiant, assisté du clergé invité pour la circonstance, commence par faire le tour extérieur de l'édifice pour venir s'arrêter à la grande porte, qui est fermée, et où il heurte par trois fois.

Le gardien préposé à l'intérieur, qui est un prêtre, lui demande quel est l'objet de sa visite.

Il lui est répondu : « *Le Seigneur veut prendre possession de sa demeure* ».

Et la porte s'ouvre.

Il tombait depuis la veille une pluie telle que le chemin autour de l'église était impraticable et qu'on avait dû le recouvrir de planches.

Entré dans le temple, suivi de ses assistants, l'évêque répand d'abord l'eau bénite sur le parquet, dans le vestibule, où l'on allume un grand cierge. Puis il se dirige vers l'autel.

Après les prières d'introduction, il revêt la chappe et la mitre, et fait le tour de l'enceinte, en commençant par le côté droit, qui est celui de l'Evangile<sup>1</sup>, s'arrêtant devant chaque pilier,

<sup>1</sup> Dans les temples catholiques, on nomme côté de l'Epître, le côté droit de l'autel et du chœur, et côté de l'Evangile, le côté gauche, c'est-à-dire celui où le prêtre lit l'Evangile.

sur lequel est peinte une croix de Jérusalem, éclairée d'un cierge. Il oint cette croix par trois fois avec le chrême (huile sainte), en prononçant les paroles sacramentelles.

Pendant cette cérémonie, on chante le *Veni Creator*.

Rentré à l'autel par le côté gauche, où il a accompli la même cérémonie, il consacre l'autel, la chaire et les fonds baptismaux, après quoi les six grands cierges de l'autel sont allumés.

Puis l'évêque monte en chaire et témoigne toute sa gratitude et celle de la communauté catholique aux autorités cantonales et communales, comme aussi à tous les bienfaiteurs qui ont contribué à l'érection du monument. Il rappelle les devoirs des fidèles dans un prône ayant pour texte : *Domus mea, Domus orationis* (ma maison est une maison de prières). Il quitte ensuite la chaire pour venir se placer sur un trône, dressé dans le chœur, à la droite de l'autel où, assisté de ses prêtres, il revêt les vêtements pour la célébration de la messe.

Les fonctions de maître des cérémonies étaient remplies par M. le doyen Aebi, curé de ville, à Fribourg.

L'évêque habillé, ainsi que ses assistants, une messe en musique commença, chantée par Mmes Bacon, Gogler, Mlles Martorelli et quelques amateurs, sous la direction de M. François Hoffmann.

Le Conseil d'Etat était représenté à la cérémonie par MM. H. Druvey et Jaquet, de Morges ; la Municipalité par deux de ses membres.

On remarquait près de l'autel la présence de M. le comte Bagnoux, abbé de St-Maurice, et du chanoine Chervaz, son coadjuteur.

L'affluence du public était considérable, malgré le mauvais temps. A midi, il y eut un grand diner à la cure et l'on chanta les Vêpres solennelles suivies du *Te Deum*, à 5 heures.

Le lendemain, il y eut Grand-Messe, à 9 heures, pour tous les bienfaiteurs de l'église.

Chaque année, la paroisse célèbre l'anniversaire de cette dédicace, le troisième dimanche du mois de mai.

F. S.

### Lè dou gardabits.

Cein que vo vé marquâ, c'est oquiè coumeint quiet on ne pào jamé comptâ su rein ; et bin dâi iâdzo on sè crâi dè preparâ oquiè d'avanço po son pliési, et craque ! cein vo fâ faubon ào derrâi moimeint.

Canaque et Dzeliâiron étiont dou brâvo vilhio, dou bon z'amis, que restâvont pè Lozena, decoutè lè vilhiès casernes, et coumeint l'aviont prâo lizi et que saviont on bocon tsapouzi lo bou, s'étiont met dein la boula dè sè fabrequâ à tsacon onna bière, po l'avâi bin chêtse ào

momeint dè modà po lo grand voiadzo. Ti lè iadvo que sè reincontràvont l'ein dèvasàvont et l'étài à cé qu'arài la pe balla. Lo père Dzeliaïron lài avài passà quatre cuntsès dè nài, qu'on n'arài pas de que l'étài ein sapin, et Canaque, po fèrè balla la sinna, lài avài pliantà decé, delè, on part dè elliou dzauno que l'avài prài à n'on vilhio boré. L'appelàvont elliào bièrès lào « gardabit », po ceïn que lài réduisont ein tsautein lào z'haillons dè tredaina, et tandi l'hivài, elliào dè grisette.

On dzo, arrevè dein la màison d'ao café Bize onna vilhie damuzalla qu'avài étà 'na quarantanna d'ans ein serviço pè l'Angleterre, et m'enlève se on part dè dzo après, le ne passè pas l'arma à gause, que su lo momeint, nion ne sondzà d'allà lài coumendà onna bière. Quand on lài peinsà, l'étài dza on bocon tard et diabe lo pas qu'on menusier arài z'u lo teïms d'eïn fèrè iena, kà lè pareints arrevàvont dza. Vito vont contà l'affèrè à n'on razàrè que restàvè ein face. Ce razàrè qu'étài on hommo suti et bin avezà, va vairè la morta et fà ài pareints: y'é voutre n'affèrè! Adon ye tracè tsi lo père Dzeliaïron, lài contè l'affèrè et lài demandè se, po fèrè serviço, ne veindrài pas sa bière. — Porquì pas! repònd Dzeliaïron, y'eïn refari iena.

Dinsè de, dinsè fé. On einterrè la vilhie damuzalla dein la bière ào père Dzeliaïron; mà vouàite qué pas que trài senanès après, lo père Dzeliaïron virè lè ge, sein avài z'u lo teïms dè sè refèrè on gardabit!

-- L'est bin son dan, se fe lo père Canaque; qu'avài-te fauta dè veindrè sa bière!

On allà coumandà onna outra bière; mà dèvant d'avài pi réssi lè lans po la fèrè, lo menusier tchese malàdzo et d'è sè mettèrè à l'hi, dè manière que quand on allà la queri, on sè trovà à l'affront, la bière n'étài pas fête.

Que faillai-te fèrè? Rein d'autro que d'allà demandà elliào ào père Canaque, que la baillà po ceïn que c'étài po se n'ami Dzeliaïron, quand bin regrettàvè les elliou dzauno, et sè peinsà assebin d'eïn refèrè iena; mà pou dè teïms après, Canaque, qu'avài l'adzo, verà lè fà assebin dèvant d'avài pu repreindrè lo rabot, et stu coup on fut bin d'obedzi dè fèrè fèrè onna bière nàova et dè mettèrè cè pourro Canaque eintrèmi dâi lans que ne cognessâi pas.

Et vouaique coumeint quiet on ne pào comptà su rein, pas pi su sa proupra bière, portant lo seul affère qu'on aussè fauta po s'eïn allà lo derrài iadzo.

## CHEZ MA FEMME

PAR GEORGES FATH.

## I

— Que diable! Monsieur, regardez devant vous, je vous prie

Cette exclamation, poussée d'un ton de mauvaise humeur, s'adressait à un homme encore sur la limite de la première jeunesse, et qui, en train de respirer avec une sorte d'envivement l'air épais du boulevard Montmartre, venait de heurter un passant en pleine poitrine.

— Pardon, balbutia le promeneur un peu confus de sa maladresse... Parbleu! c'est Henri Leroy, reprit-il en reconnaissant tout à coup un vieil ami dans son interlocuteur.

— Tiens, c'est Max!

Et les deux amis se serrèrent énergiquement les mains.

— Croirais-tu, reprit Max, que je n'ai plus du tout le pied parisien et qu'il m'arrive à chaque instant de faire obstacle à la circulation de mon semblable?

— Tu vis donc toujours là-bas en vrai sauvage?...

— Hélas!... mon père m'a transformé, malgré moi, en gros propriétaire-terrien.

— C'est une belle existence.

— Vue de loin. Il y a bientôt sept ans que je m'amointris là.

— Sept ans déjà? C'est vrai; tu nous as quittés le lendemain de notre mariage.

— Après avoir eu l'honneur de te servir de témoin. J'ai bien souvent pensé à ce jour-là. Ta femme était si ravissante!

— Je te remercie pour elle... et pour moi. Cependant il me semble que la vie de garçon a bien ses avantages.

— A Paris, peut-être; mais au fond de mes pâturages, avec une kyrielle de journaliers, de ruminants...

— Tu ne vois donc personne?

— Si, les notabilités de l'arrondissement, gens aimables... spirituels... mais...

— Encore un homme qui n'est pas satisfait de sa position!...

— Non, mon cher, elle m'ennuie. Aussi veux-je me marier.

— Te marier!... oh! oh!

— Vous voilà bien, vous autres maris!... une fois pourvus, le bonheur des autres...

— Là... là... mon cher Max! pas d'emportement, et comme tu as contribué au bonheur dont tu parles, qu'il est inscrit tout près de ton parafe sur les registres de l'état civil, je t'en souhaite un tout pareil, et même un plus grand... s'il est possible.

— A la bonne heure!

— Maintenant, si tu veux venir prendre un avant-goût des joies de la famille, je vais te présenter à ma femme; tu te présenteras toi-même à la marmaille, à ces attributs vivants du bonheur conjugal.

— Ah! mon cher Henri, j'allais t'adresser cette prière.

— Elle est donc exaucée d'avance. As-tu diné?

— Pas encore, et je t'avouerai que je veux profiter de ma présence à Paris pour renouer connaissance avec tous les maîtres de la cuisine, et faire avec d'anciens camarades comme toi quelques-uns de nos fins diners d'autrefois.

— Oui, oui, je me souviens, tu étais pas mal friand alors; et moi qui allais impru-

demment te mettre dans la situation de partager notre ordinaire!

— Mais j'accepte avec reconnaissance! Comment donc!... dîner en famille! rien n'égale, à mes yeux, un repas dont une femme charmante fait les honneurs, et qu'on savoure au milieu d'enfants bien gais, bien portants, et dont l'appétit et même la gourmandise font plaisir à voir.

— Je m'applaudis de pouvoir t'offrir ce doux spectacle, mon cher ami, reprit Henri d'un air un peu narquois; mais ce serait peut-être abuser de tes bonnes dispositions.

— Que veux-tu dire?

— Que je ne puis vraiment pas amener un convive à ma femme sans l'en avoir avertie quelque peu d'avance.

— Justement non; la précaution me serait désagréable, car c'est à l'improviste que je veux être reçu chez toi.

— Réfléchis bien à ce que tu me demandes.

— Parbleu, c'est inutile.

— Eh bien, soit.

Les deux amis se mirent en marche bras dessus bras dessous.

— Où diable me mènes-tu? voilà bientôt une heure que nous marchons, dit tout à coup Max à son ami.

— Comment, naïf, tu ne reconnais pas les tours de Saint-Sulpice?

— Quoi! tu demeures à présent si loin du centre?

— Un père doit consulter autant que possible l'intérêt de sa famille en choisissant sa demeure.

— Ce n'est pas douteux; mais...

— Mais le jardin du Luxembourg sert de promenade à mes enfants, répondit Henri, achevant la phrase de son ami.

— C'est juste... Et cependant il y a le jardin des Tuileries...

— Oui, mais il faut être aux trois quarts millionnaire pour habiter aujourd'hui ce quartier-là.

— Nous sommes arrivés, dit enfin Henri en poussant une petite porte bâtarde qui s'ouvrait sur des jardins en pleine floraison.

— La jolie maison!... s'écria Max à la vue d'un petit bâtiment dont les murs étaient couverts de chèvrefeuille et de roses.

— Tu es à peine entré que déjà le charme opère; que sera-ce donc tout à l'heure! dit Henri en introduisant Max dans une pièce du rez-de-chaussée, ou plutôt dans une immense volière; car une cinquantaine d'oiseaux y prenaient leurs ébats et faisaient résonner les échos intérieurs de leur gai ramage.

— Tiens! tu fais des élèves d'oiseaux.

— Mon cher Max, nous sommes ici chez ma femme. Tu vas la voir; quant à l'entendre, c'est déjà fait.

La voix de Mme Leroy venait effectivement d'arriver jusqu'aux oreilles des deux amis.

Si le spectacle du rez-de-chaussée avait surpris le jeune homme, celui qui l'attendait au premier étage ne devait pas lui causer une surprise moins grande.

La belle jeune fille qu'il n'avait vue qu'un jour, sous son long voile de fiancée, et que son imagination ne pouvait se retracer autrement, lui apparut tout à coup dans une toilette assez négligée: vêtue d'une robe de couleur foncée, les cheveux retenus au hasard et les pieds chaussés de pantoufles, elle